

COMMUNE : BAVANS (25550)

N° 14/2009

Nos réf. : CR/JD/MCD

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

DATE DE CONVOCATION : 28/01/2009	L'an deux mil neuf le six février à 18 heures
DATE D’AFFICHAGE : 06/02/2009	Le Conseil Municipal légalement convoqué, s’est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de Mme Claire RADREAU , Maire.
NOMBRE DE CONSEILLERS : <i>En exercice : 27 Présents : 22 Votants : 26</i>	Etaient présents : RADREAU Claire, KNEPPERT Pierre, PETIT Betty, BELZ Christian, PARRAIN Carole, MORENO Christine, MAKSOUH Mourad, MERAUX Jocelyne, MANIAS Marcel, FONTAINE Dalila, JACQUOT Laurent, RENOUX Alain, GRIFFON Pierre, BONNOT Monique, ZEFEL Frédéric, PERRON Danièle, CLAUDON Pierre, JEANNINGROS Samuel, TRAVERSIER Agnès, MOUHOT Marcel, MARC Annie, PAGNOT Pascal
OBJET : <i>MOTION Suppression – Fusion Etablissements scolaires</i>	Formant la majorité des membres en exercice. <u>Excusés</u> : GROSJEAN Laurence , a donné procuration à PARRAIN Carole, GRILLOT Fabienne , a donné procuration à ZEFEL Frédéric, DEMANGEON Michel , a donné procuration à PAGNOT Pascal, MIELLE Claudine , a donné procuration à MOUHOT Marcel . <u>Absente</u> : GARCIA Yamina Mr MANIAS Marcel est désigné secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal, à l’unanimité, adopte la motion suivante :

Les Maires ruraux du Doubs,

- très inquiets des difficultés sociales qui vont forcément être générées par la crise économique
- très conscients du rôle majeur qu’auront à tenir les élus face aux problèmes éprouvés par les populations
- dès à présent sensibles à la montée de l’angoisse sociale et des revendications,
- mais aussi de l’exaspération croissante des populations et des élus des secteurs concernés par les projets de fermetures ou de fusions de collèges et de fermeture de classes.

Demandent expressément aux représentants de l’Etat l’application d’un moratoire de 5 ans sur tous les projets de suppressions ou fusions d’établissements scolaires envisagés pour les établissements scolaires de la région.

Ils mettent en garde tous les décideurs contre les conséquences incontrôlables par les élus, et dangereuses, que pourraient générer toutes décisions imposées contre la volonté des élus et des usagers dans ce contexte de crise économique majeure qui commence de toucher notre région.

Ainsi fait et délibéré en séance le jour, mois et an que dessus.

DÉLIBÉRATION RENDUE EXÉCUTOIRE
Transmise à la Préfecture le 19/02/09
Publiée le 19/02/09
DOCUMENT CERTIFIÉ CONFORME
Le Maire



Radreau